

D'ARTISTI



© Karine Lévesque

Richard PETIT
Président

LA FAMILLE S'AGRANDIT

Lors de mon arrivée en poste à la présidence d'Artisti, je sentais que le moment était opportun pour stimuler davantage le débat sur les différents aspects de notre métier. Comme vous le savez peut-être, beaucoup de négociations sont présentement en cours du côté de l'UDA* et les dossiers et enjeux de cette dernière croisent de plus en plus régulièrement ceux d'Artisti, car ils suscitent des questions en matière de gestion de droits d'auteur. La société représente maintenant plus de 3 300 adhérents, et il me semblait évident qu'il fallait maintenant ajouter 2 sièges au sein de son conseil d'administration, le faisant passer de 9 à 11 administrateurs, et ce, afin d'y entendre des voix supplémentaires et d'y stimuler le brassage d'idées.

« La société représente maintenant plus de 3 300 adhérents, et il me semblait évident qu'il fallait maintenant ajouter 2 sièges au sein de son conseil d'administration [...] »

Le conseil d'administration (CA) joue un rôle important dans les orientations de la société de gestion, mais il est aussi votre voix à vous, adhérents. L'administrateur tend l'oreille et a besoin de vous entendre sur le terrain. En élargissant le CA, on favorise aussi sa diversité et son rayonnement.

Vous avez sans doute aussi remarqué que nous procédons maintenant par appel de candidatures, adaptant le modèle utilisé par l'UDA, dans une idée de transparence et de démocratie. Cette méthode ouvre maintenant la porte à tous ceux qui voudraient manifester leur volonté de s'impliquer. S'il n'y a pas d'élection des administrateurs, comme cela se fait du

côté de l'UDA, il y a tout de même une étude attentive de toutes les candidatures en fonction des besoins du conseil d'administration. On veille entre autres à ce que le conseil soit représentatif et que les expériences des différents administrateurs soient complémentaires. Ce n'est pas un exercice facile, car les candidatures reçues sont excellentes mais les places, limitées. Et je tiens, par le fait même, à remercier tous ceux et celles qui se sont présentés avec des candidatures exceptionnelles. En voyant votre intérêt sans cesse grandissant, je n'ai aucun doute que, dans le futur, nous aurons encore plus de candidats qui vont se manifester.

On le sait tous, les méthodes de consommation de la musique sont de plus en plus éclatées. Les revenus quant à eux se dispersent et se diluent. Face à tous les nouveaux courants d'écoute et de consommation de la musique, il est d'autant plus important d'augmenter notre vigilance et d'engager entre nous les discussions sur nos positions d'artiste et de créateur et sur le rôle de notre société de gestion quant à nos différents droits et revenus.

En bref, il est plus que jamais temps pour nous, en tant que communauté d'artistes, de nous parler entre artistes pour ensuite faire le point sur les enjeux qui nous guettent. Bienvenue donc à nos deux autres nouveaux administrateurs qui enrichiront assurément la réflexion! ///

* L'Union des artistes



Annie MORIN
Directrice

Redevances de SoundExchange BONNES NOUVELLES À L'HORIZON !

Artisti vient de se doter d'un nouveau module informatique qui traite les fichiers de paiement de SoundExchange (et également ceux d'autres sociétés étrangères) de telle manière que ces paiements soient intégrés à la base de données qui, jusqu'alors, servait uniquement au traitement des redevances de source canadienne. Cela signifie donc que les fichiers de SoundExchange (des fichiers comportant des milliers de plages) ne seront plus traités manuellement, mais de façon semi-automatisée, réduisant d'autant le temps de traitement et le risque d'erreur. De plus, étant généré par le système informatique d'Artisti, le paiement de ces redevances n'aura plus à faire l'objet d'une distribution distincte. Le cas échéant, l'adhérent d'Artisti verra par ailleurs les différents versements de redevances apparaître sur son état de paiement consolidé.

Par ailleurs, dans le numéro de mars 2014 du *Journal de l'Union*, Artisti vous informait qu'elle travaillait au bénéfice de ses adhérents afin que, à l'avenir, la retenue d'impôt à la source qui est effectuée aux États-Unis en regard de ces redevances soit réduite ou éliminée. En effet, un impôt équivalent à 30 % des sommes de SoundExchange dues à nos adhérents est présentement retenu à la source aux États-Unis. Artisti a entrepris les démarches afin de récupérer les montants retenus par le passé sur les redevances de SoundExchange versées aux adhérents qu'elle représente aux États-Unis, et ce, en produisant des déclarations de revenus aux États-Unis et en réclamant l'application du traité fiscal intervenu entre les États-Unis et le Canada qui devrait permettre un remboursement de la totalité ou d'une partie des sommes retenues.

Mais la bonne nouvelle réside dans le fait que, dans un proche avenir, les sommes versées par SoundExchange pour les adhérents qu'Artisti représente aux États-Unis pourraient ne plus être sujettes à une telle retenue d'impôt ! C'est donc dire que les paiements des redevances de SoundExchange qui seront acheminés vers le Canada seront plus importants. La nouvelle est excellente, tant pour Artisti que pour les adhérents qu'elle représente aux États-Unis, lesquels constateront bientôt – de façon tangible – les bienfaits de la gestion collective quand vient le temps de percevoir leurs redevances étrangères. ///

LES DEUX NOUVEAUX !

Comme l'explique Richard Petit dans son Mot du président, le nombre d'administrateurs d'Artisti est passé de 9 à 11 et, le 6 octobre dernier, Dominique Lebeau et Ghislain Poirier étaient nommés pour combler ces postes.

Dominique Lebeau a été le batteur du groupe *Les Cowboys Fringants* pendant 10 ans. Il quitte le groupe en 2007 pour entamer un nouveau volet de sa carrière musicale sous le nom de domlebo comme « inventeur de chansons » et artiste totalement autonome ! En effet, en 2009, son projet *Grand naïf* le met seul en vedette et a été réalisé dans son propre studio-maison : il y joue tous les instruments et y interprète ses propres œuvres. Une fois l'album produit, il en assure lui-même la commercialisation. Ce projet sera suivi d'un film musical intitulé *Chercher noise* qui implique la collaboration de 37 artistes invités. Plus récemment, il lance une campagne de financement pour la production de *Bricolages*, un projet qu'il partage avec Jérôme Minière. En marge de sa carrière musicale menée tambour battant (c'est dit sans jeu de mots !), Dominique est président de la fondation de l'école où vont ses filles, conseiller municipal à Saint-Lambert, formateur, animateur, concepteur, directeur artistique, jury et conférencier ! Malgré cet emploi du temps très chargé, il trouve le temps de s'impliquer dans différents comités de l'UDA.

Ghislain Poirier est encensé par la critique tant locale qu'internationale qui s'accorde à dire que sa musique est inclassable. Cet apatride du son fait danser les adeptes du rythme et de la basse des divers continents. Avant de se consacrer à la musique, il étudie le journalisme et est animateur d'une émission de radio à CISM intitulée *Branché : Monde*. C'est en 2001 qu'il fait le grand saut avec son premier disque *Il n'y a pas de Sud...*, lequel sera suivi de nombreux autres albums qui font la place à plusieurs collaborations. En cours de route, il remixe plusieurs artistes d'ici et d'ailleurs et compte aussi à son actif quelques coproductions d'albums. En 2007, il est signé par l'étiquette britannique *Ninja Tune* qui jouit d'une grande notoriété dans le milieu de la musique électronique et lance deux albums avec celle-ci. Poirier deviendra ultimement son propre producteur, voire son propre label notamment pour son nouveau projet *Boundary*. Figure de proue de la vie nocturne montréalaise, il est l'instigateur de soirées très courues, ce qui ne l'empêche pas de renouer parfois avec la plume pour débattre de différents sujets dans les pages de nos journaux.

Les expériences combinées de ces deux adeptes du *Do It Yourself* de l'enregistrement sonore devraient permettre d'envisager les nouveaux défis auxquels Artisti fera face « par les deux bouts de la lorgnette ». Artisti en profite pour leur souhaiter la bienvenue. ///**AM**

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA CHANSON DE GRANBY!

Lors de la finale de la 46^e édition du Festival de la chanson de Granby, qui se tenait le samedi 13 septembre dernier au Palace de Granby, c'est à l'auteur-compositeur-interprète Michel Robichaud qu'a été décerné le titre de grand gagnant lors de cette soirée haute en couleur et riche en émotions.

Comme chaque année, Artisti a remis un prix d'interprétation, toutes catégories confondues, pour souligner le talent et l'originalité d'un groupe ou d'un artiste issu de la scène émergente québécoise. Ce prix, assorti d'une bourse de 1 500 \$, a été remis au groupe Soucy, composé de l'auteur-compositeur-interprète Cédric Soucy, des colorés choristes Marianne Mathieu et Olivier Barrette, aussi comédien, du claviériste Sébastien Cloutier, du bassiste Sébastien Pellerin et du batteur Dominic Cloutier.



Olivier Barette, Richard Petit, président d'Artisti, et Cédric Soucy

Outre le Festival de la chanson de Granby, la formation a participé au Zoofest le 29 juillet dernier et au festival Vue sur la relève en avril. Le premier minialbum du groupe, LPDA, lancé en décembre 2013, est en vente sur iTunes.

Pour plus de détails, visitez leur site Web, www.lpdasoucy.com, et leur page Facebook www.facebook.com/lpdasoucy. ///

LES ACCOMPAGNATEURS ET LEURS REDEVANCES DES ÉTATS-UNIS

Si SoundExchange est la société américaine qui distribue les redevances dues aux artistes vedettes, une autre société s'occupe, elle, de la distribution des sommes dues aux accompagnateurs. Or, Artisti s'apprête à signer un accord avec cette dernière, ce qui lui permettra de percevoir les redevances dues à ses adhérents qui sont artistes accompagnateurs et qui prennent part aux enregistrements sonores utilisés sur le territoire des États-Unis.

D'emblée, il faut savoir que les redevances perçues par SoundExchange sont réparties comme suit entre producteurs et artistes interprètes :

- 50 % à la personne qui détient les droits sur les bandes maîtresses, généralement le producteur, mais parfois l'artiste s'il a produit son propre enregistrement;
- 45 % à l'artiste vedette de l'enregistrement sonore;
- 5 % aux artistes accompagnateurs de l'enregistrement sonore.

Artisti distribue déjà les 45 % dévolus aux artistes vedettes, et c'est afin de pouvoir distribuer les 5 % restant qu'elle s'apprête à conclure un accord avec la société qui gère ces sommes. Quant aux 50 % correspondant à la part du producteur, si vous êtes propriétaire de

vos bandes maîtresses et inscrit à la SOPROQ*, vous devriez les percevoir par l'entremise de cette société.

Nous vous ferons signe lorsqu'Artisti pourra commencer à percevoir et à distribuer ces redevances. Entretemps, si vous avez omis de signer vos annexes afin de déclarer vos participations à des enregistrements sonores, nous vous encourageons à le faire le plus rapidement possible. ///AM

* SOPROQ : Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Artisti compte près de 3 300 adhérents et qu'elle représente plus de 300 000 artistes grâce aux ententes de réciprocité conclues avec des sociétés étrangères.

Artisti a distribué 3 694 558,42 \$ depuis le début de 2014.